



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



MAZARS
20, Avenue de la Paix
BP 60003
67080 Strasbourg
France

Electricité de Strasbourg S.A.

Siège social : 26, boulevard du Président Wilson – 67000 Strasbourg
Capital social : € 71 343 860

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Electricité de Strasbourg S.A. relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration dans un contexte de forte volatilité des marchés, de crise économique et financière, qui prévalait déjà à la clôture précédente, et caractérisé par des perspectives économiques difficiles à appréhender. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux comptes semestriels consolidés résumés :

- les changements de méthodes comptables exposés dans les notes 3.2 et 5 relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », et IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- l'approche privilégiée par Electricité de Strasbourg pour représenter au bilan ses obligations dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé relevant de la distribution publique d'électricité et de la concession de service public de Strasbourg qui est décrite en note 19 et qui repose sur la spécificité des contrats de concessions. Elle consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des comptes-rendus d'activité. Une approche alternative, fondée sur la valeur actuelle des montants à décaisser pour faire face au renouvellement de ces biens à l'issue de leur durée de vie industrielle, donnerait une représentation différente des obligations vis-à-vis des concédants. L'évaluation du passif des concessions est sujette à des aléas, notamment en termes de coûts et de dates de décaissements.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Schiltigheim, le 27 août 2009

Strasbourg, le 27 août 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars SA


Pascal Maire
Associé



Valentin Wittmann
Associé